

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 septembre 2013 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté  
Monsieur Rock Paquin

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière, monsieur Mario Juaire, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**13-09-283**

**Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**13-09-284**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 et celui de la séance extraordinaire du 26 août 2013.

ADOPTÉE

**13-09-285**

**Ajout au plan d'action du pacte rural de la MRC de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'adopter le plan d'action modifié de la Ville de Princeville pour le programme du pacte rural de la MRC de l'Érable, tel que présenté par le directeur général et annexé à la présente résolution.

De demander et de recommander à la MRC de l'Érable, conformément au plan d'action modifié, que la somme de 839,32 \$, encore réservée en faveur de la Ville de Princeville dans le cadre du pacte rural, soit affectée à l'éclairage du terrain de soccer.

ADOPTÉE

**13-09-286**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 13-08 2013 au 08-09-2013
  - nos A33283 à A33311 & M1187 à M1192 125 351,15 \$
  - chèque annulé 32996
- dépôts salaires des périodes 201332 à 201336

ADOPTÉE

**13-09-287**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 9 septembre 2013
  - nos A33312 à A33442 206 424,93 \$

ADOPTÉE

**13-09-288**

**Adoption du règlement no 2013-239 augmentant le fonds de roulement**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Fernand Ruel, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2013.

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement no 2013-239 augmentant le fonds de roulement ».

De financer le montant additionnel de 100 000 \$ requis pour l'augmentation du fonds de roulement à même le surplus accumulé de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**13-09-289**

**Affectations de réserves au financement permanent**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le montant de 60 299,62 \$ de la réserve de l'ancienne Ville de Princeville et que le montant de 52 500,38 \$ de la réserve développement domiciliaire de l'ancienne Ville de Princeville soient tous deux affectés au financement permanent de l'emprunt effectué en vertu du règlement 2012-218.

**QUE** le montant de 200 000 \$ de la réserve du développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville soit affecté au financement permanent de l'emprunt effectué en vertu du règlement 2012-219.

ADOPTÉE

### **Tranferts budgétaires - Autorisation**

Le conseil municipal prend note de cette information.

13-09-290

### **Acceptation de l'offre pour le financement de règlements d'emprunt**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 1 346 400 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2007-135, 2006-111, 2007-127, 2012-219, 2011-195, 2010-181, 2012-218 et 2013-238, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>169 100 \$</b>	<b>3,120 %</b>	<b>17 septembre 2014</b>
<b>174 700 \$</b>	<b>3,120 %</b>	<b>17 septembre 2015</b>
<b>180 800 \$</b>	<b>3,120 %</b>	<b>17 septembre 2016</b>
<b>186 900 \$</b>	<b>3,120 %</b>	<b>17 septembre 2017</b>
<b>634 900 \$</b>	<b>3,120 %</b>	<b>17 septembre 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

13-09-291

### **Résolution de concordance et de courte échéance pour le refinancement de règlements d'emprunt**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 346 400 \$ :

<b>RÈGLEMENT NU-MÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
2007-135	332 900 \$
2006-111	41 000 \$
2007-127	281 400 \$
2012-219	439 800 \$
2011-195	19 200 \$
2010-181	10 300 \$
2012-218	212 200 \$
2013-238	9 600 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 346 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2007-135, 2006-111, 2007-127, 2012-219, 2011-195, 2010-181, 2012-218 et 2013-238 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>169 100 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>174 700 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>180 800 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>186 900 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>193 400 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>441 500 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2011-195, 2010-181, 2012-218, 2012-219 et 2013-238, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**13-09-292**

**Firme de ramonage pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder pour le période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, conformément à l'article 10.3 du règlement 2007-136, un permis pour le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville à Les Services Hébert Ramonage, selon les tarifications suivantes :

- 43,80 \$ : Ramonage, cueillette de la suie, par conduit, plus taxes;
- 59,65 \$ : Ramonage, cueillette de la suie, et nettoyage de tuyau de raccordement, par conduit, plus taxes.

Ces prix comprennent une vérification et un enregistrement systématiques des conduits à l'aide d'une caméra avec rédaction et distribution d'une fiche d'inspection.

ADOPTÉE

**13-09-293**

**Révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'adopter la révision budgétaire datée du 27 août 2013 de l'Office municipal d'habitation de Princeville, prévoyant un déficit d'opération de 134 915 \$ et une participation de la Ville dans ce déficit de 13 491 \$.

ADOPTÉE

13-09-294

**Vente d'un terrain résidentiel - 305 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Danny Couture et Magy Perreault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 309 822 et le lot 4 982 315 (305 rue Fréchette) pour le prix de 13 600,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-09-295

**Demande de dérogation mineure de la Maison des Jeunes La Fréquence**

ATTENDU QUE cette partie du bâtiment est existante;

ATTENDU QUE les travaux de modifications seront réalisés selon le CCQ 1995 en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE des plans d'architecte et d'ingénieur seront déposés;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 101, boul. Baril Ouest la demande de dérogation mineure présentée par la Maison des Jeunes La Fréquence afin de permettre d'agrandir le bâtiment principal en transformant le bâtiment annexe tout en permettant une marge latérale de 0,12 mètre au lieu de 2,0 mètres. Ce qui représente une dérogation de 1,88 mètre pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-09-296

**Adoption du second projet de règlement PRU2-1302 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne ville de Princeville**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 août 2013;

ATTENDU QU'un premier le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 12 août 2013;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique 9 septembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'adopter le « Second projet de règlement PRU2-1302 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne ville de Princeville ».

ADOPTÉE

**13-09-297**

**Moisson Mauricie-Centre-du-Québec**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

**13-09-298**

**Association des pompiers - Vins et fromages**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince à l'Association des pompiers pour y tenir le 12 octobre 2013 un « Vins et fromages » au profit des petits déjeuners de l'école Sacré-Cœur et au profit de la Croix-Rouge, division Érable.

ADOPTÉE

**13-09-299**

**Cercle social et Culturel de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Desjardins de la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger au Cercle social et Culturel de Princeville pour la tenue de leurs activités, de 18 h 30 à 22 h 30, aux dates suivantes :

- 18 septembre 2013
- 20 novembre 2013
- 19 février 2014
- 19 mars 2014
- 16 avril 2014
- 21 mai 2014

ADOPTÉE

**Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**13-09-300**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

---

Pierre St-Onge, greffier

---

Gilles Fortier, maire